



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Office cantonal des faillites
Kantonales Konkursamt OFAIL

Av. Beauregard 13 , 1701 Fribourg

T +41 26 305 39 94
www.fr.ch/opf

Procès-verbal de vente aux enchères

Faillite: R20220707
Hotspot Immo AG
ohne Domizil-sans domicile

Date de la séance de vente: 11.12.2024
Heure de séance: 14h
Durée de la séance de vente:
Lieu de la séance de vente: Fribourg, Rue de la Carrière 18-20, salle des ventes

Liste inventaire: III.17 à III.22

Vente aux enchères

| N° | Inventaire | Description | Montant estimé | Montant réalisé | N° Ticket | Observations |
|----|--------------------|---|-------------------|--------------------|-----------|--------------|
| | III.17 à III.22 | <p>Genre de bien: Droit d'usage d'une place de stationnement no 34 Droit d'usage d'une place de stationnement no 34 Servitude inscrite le 02.07.2018 sous no 010-2018/3641/0 en faveur de Hotspot Immo AG, grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage cessible de la place de parc no 34 selon plan spécial et convention. *****</p> <p>Genre de bien: Droit d'usage d'une place de stationnement no 6 Droit d'usage d'une place de stationnement no 6 Servitude inscrite le 02.07.2018 sous no 010-2018/3641/0 en faveur de Hotspot Immo AG, grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage cessible de la place de parc no 6 selon plan spécial et convention. *****</p> <p>Genre de bien: Droit d'usage d'une place de stationnement no 7 Droit d'usage d'une place de stationnement no 7 Servitude inscrite le 02.07.2018 sous no 010-2018/3641/0 en faveur de Hotspot Immo AG, grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage cessible de la place de parc no 7 selon plan spécial et convention. *****</p> <p>Genre de bien: Droit d'usage d'une place de stationnement no 38 Droit d'usage d'une place de stationnement no 38 Servitude inscrite le 02.07.2018 sous no 010-2018/3641/0 en faveur de Hotspot Immo AG,</p> | 112'000.00 | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage cessible de la place de parc no 38 selon plan spécial et convention. *****</p> <p>Genre de bien: Droit d'usage d'une place de stationnement no 37 Droit d'usage d'une place de stationnement no 37 Servitude inscrite le 02.07.2018 sous no 010-2018/3641/0 en faveur de Hotspot Immo AG, grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage cessible de la place de parc no 37 selon plan spécial et convention. *****</p> <p>Genre de bien: Droit d'usage des places de stationnement nos 22 et 23 Droit d'usage des places de stationnement nos 22 et 23 Servitude inscrite le 02.07.1997 sous no 010-239768 en faveur de Hotspot Immo AG, grevant l'article no 10212 de la Commune de Fribourg, à savoir : Droit d'usage exclusif et d'accès sur les places de parc no 22 et 23 selon plan spécial. *****</p> | | | |
|--|---|--|--|--|

Conditions de vente

1. La vente aura lieu aux enchères publiques, à tout prix et sans aucune garantie de la part de l'office soussigné.
2. Les biens seront adjugés après trois criées au plus offrant. Ceux-ci sont vendus séparément dans l'ordre suivant :
 - I. Droit d'usage d'une place de stationnement no 6
 - II. Droit d'usage d'une place de stationnement no 7
 - III. Droit d'usage d'une place de stationnement no 34
 - IV. Droit d'usage d'une place de stationnement no 37
 - V. Droit d'usage d'une place de stationnement no 38
 - VI. Droit d'usage de places de stationnement nos 22 et 23
3. Pour pouvoir être prise en considération, chaque offre devra dépasser la précédente d'au moins CHF 1'000.00.
4. Les enchérisseurs seront tenus de communiquer leur nom lors de chaque enchère.
5. Le paiement du prix d'adjudication devra avoir lieu comme suit :
 - a) Immédiatement après la troisième criée, paiement d'un acompte de CHF 5'000.00, ou du prix d'adjudication si ce dernier est inférieur.

b) Paiement du solde du prix de vente dans les vingt jours suivants la date des enchères, par virement sur le compte de l'office soussigné.

6) Le paiement dont il est question sous chiffre 5a ci-dessus doit être effectué de l'une des manières suivantes :

- En espèces

- Par virement du montant sur le compte de l'office soussigné (CH50 0900 0000 1700 4325 3 avec le motif "Vente R20220707-Fribourg"). Celui-ci doit être effectué au plus tard deux jours ouvrables avant la date des enchères, faute de quoi ce dernier ne sera pas pris en compte

- En présentant une garantie irrévocable en faveur de l'office soussigné d'une banque assujettie à la LB (loi sur les banques), subordonnée à la seule condition de se voir adjuger l'immeuble et revêtant sinon un caractère inconditionnel.

7. Au surplus, l'adjudicataire devra présenter, une pièce d'identité valable pour les personnes physiques ou un extrait récent du registre du commerce, ainsi que la pièce d'identité de la personne valablement habilité à la représenter pour les personnes morales.

8. Si l'adjudicataire ne remplit pas les conditions citées aux chiffres 5a, 6 et 7 ci-dessus, son offre sera considérée comme non avenue et les enchères continuent, l'offre immédiatement inférieure étant à nouveau créée trois fois.

9. Les frais d'inscription des modifications de la servitude sur le registre foncier sont à charge de l'acquéreur.

10. Si un bail a loyer a été conclu sur la place de stationnement, celui-ci passe à l'acquéreur (art. 261, 261b et 290 lit. a CO).

Situation locative :

Places nos 6 et 7 : ITI SA, Route de la Gruyère 8, 1700 Fribourg (Loyer mensuel : CHF 40.00 pour chacune des places)

Place no 22 : Gomes Mota Maria Isabel, Impasse de la Forêt 15, 1700 Fribourg (Loyer mensuel : CHF 70.00)

Place no 23 : Boucherie Papaux SA, Route de Beaumont 16, 1700 Fribourg (Loyer mensuel : CHF 40.00)

Places nos 34 et 37 : Pittet Michel, Route de Beaumont 16, 1700 Fribourg (Loyer mensuel : CHF 40.00 pour chacune des places)

Place no 38 : Pas de locataire

Fribourg, le 11 DEC. 2024


Patrick Dumartheray
Substitut